

ASSEMBLÉE NATIONALE – QUÉBEC
DEUXIÈME SESSION – TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE JEUDI 2 JUIN 2011 ET LE VENDREDI 3 JUIN 2011

Étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé no. 204
Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel
de la Ville de Québec

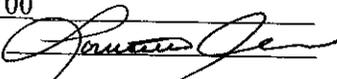
Audition à 15h45 le jeudi 2 juin 2011
Salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement

De monsieur Yvon Bussières, conseiller municipal
District électoral Saint-Sacrement-Belvédère
Arrondissement La Cité-Limoilou
Ville de Québec

Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2011-06-02

N° CAT-100

Secrétaire : 

«LA FIN NE JUSTIFIE PAS TOUS LES MOYENS»

Merci de me recevoir à cette Commission parlementaire.

(Serment d'office)

INTRODUCTION

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour vous permettre d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé no. 204, Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec et notamment, la participation du secteur privé à ce projet.

Je me réjouis donc, du fait que l'Assemblée Nationale ait l'occasion de rendre public plusieurs aspects d'une entente qui s'est négociée dans le plus grand secret.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont eu le courage de poser des questions tout à fait légitimes, que ce soit des citoyens, des journalistes ou des députés. Je suis heureux d'être dans un forum où la raison a ses droits et où l'on peut s'attendre des parlementaires une analyse sereine des faits.

Je suis d'accord avec la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel et je souhaite le retour d'un club de la LNH. Nous ne sommes pas ici pour décider s'il faut, oui ou non, construire un nouvel amphithéâtre (son financement est déjà assuré par la Ville de Québec et le gouvernement du Québec); nous sommes ici pour savoir si l'entente signée par le maire de Québec avec Quebecor Media est dans l'intérêt des citoyens et citoyennes de Québec et du Québec.

J'ai dû voter contre cette entente parce qu'en tant que décideur public je n'avais pas toute l'information pour prendre une décision éclairée. J'avais beaucoup de questions, mais peu de réponses rassurantes.

Aujourd'hui, je suis ici pour éclairer votre décision, en espérant que vous obtiendrez toute l'information requise à une prise de décision responsable. Et je convie tous les députés à voter, non pas en fonction de la ligne de votre parti, mais en fonction de vos valeurs et de votre conscience. Je demande donc un vote libre.

ARGUMENTAIRE

J'ai donc voté contre cette proposition concernant la participation du secteur privé au projet d'un amphithéâtre multifonctionnel pour deux raisons :

1. La manière de faire du maire tant pour mener les négociations que pour les consultations publiques, était inacceptable;
2. Le montage financier sans club de hockey (scénario B) est désavantageux pour la Ville de Québec et n'est pas dans le meilleur intérêt de ses citoyens.

1. La manière de faire

Premièrement : L'entente qu'a présentée le maire devant le Conseil Municipal le 7 mars dernier exigeait de tous les élus municipaux présents, un acte de foi.

J'ai été invité à voter sur un projet totalisant 400 millions de dollars, ainsi que mes collègues, les yeux fermés, sans connaître le contenu des autres offres. Il fallait faire confiance à un tiers parti et faire un acte de foi sur le fait que cette proposition était la meilleure au monde, et il fallait croire que cette entente respectait toutes les lois.

Comme décideurs publics et premiers concernés qui avaient à voter cette entente de principe, les élus municipaux ne pouvaient d'aucune façon vérifier si la Loi sur les Cités et Villes était respectée.

Deuxièmement : J'ai assisté à toutes les séances de consultation du maire (qu'on devrait nommer séances d'information). Cela a été une vaste opération de relations publiques. Chaque assemblée était dirigée par le maire; les réponses étaient brèves et partisans; on valorisait ceux qui étaient d'accord et on ridiculisait souvent ceux qui osaient être contre. Certains se sont fait huer sans que la salle ne soit rappelée à l'ordre.

De plus, lors du comité plénier, les réponses obtenues étaient évasives et expéditives, et les questions jamais prises au sérieux. D'ailleurs, vous noterez qu'aucune modification n'a été faite au projet initial.

Troisièmement : Le maire n'a cessé de faire des affirmations contradictoires.

«Sans loi, pas de Colisée », dit M. Labeaume, encore des menaces. Un jour, le maire dit qu'il est prêt à construire un centre multifonctionnel, même sans club. Un autre jour, ça lui prend une lettre pour rassurer M. Bettman. Il investit 25 millions de dollars pour commencer les travaux sur l'amphithéâtre, et après, il ne peut commencer les travaux s'il n'a pas un projet de loi privé avant le 7 septembre 2011.

Je veux encore rappeler ici que, si je suis d'accord avec l'idée de construire un nouvel amphithéâtre, je m'oppose depuis le début à une stratégie bulldozer du maire, qui ne respecte d'aucune façon ceux qui ont des questions légitimes à lui poser, en laissant planer que cela menace, l'arrivée d'une équipe de hockey de la LNH.

Tout le monde sait que le maire peut commencer à construire le nouvel amphithéâtre. Ce qui pose problème, c'est le contrat pour la gestion de l'amphithéâtre ainsi que le montage financier créatif et fantaisiste que le maire a présenté à la population.

2. Le montage financier

Premièrement : J'ai demandé dès le début de ce projet, comme beaucoup d'autres, que le secteur privé contribue significativement à la construction de l'amphithéâtre, ce qui n'est aucunement le cas. Le privé paye pour avoir son nom sur l'édifice, point à la ligne et pour réserver des sièges. Ce n'est pas suffisant.

Contrairement à ce qu'a dit le maire, ce sont les contribuables de Québec qui prennent les risques. S'il y a des dépassements de coûts, ce seront les contribuables qui paieront. Si Quebecor Media ne fait pas de profits, non seulement il cessera de payer le loyer dans le scénario B de la proposition, mais aucune remise ne sera versée à la Ville (pourcentage sur le bénéfice net au lieu du chiffre d'affaires). L'analyse que je fais de cette offre, c'est que les élus n'ont pas été en mesure d'évaluer eux-mêmes la valeur des autres offres et qu'ils ne peuvent dire que c'est la meilleure offre.

Comme élus, nous avons l'obligation légale d'autofinancer les opérations d'une ville. Cependant, ici, en adoptant un tel projet de loi privé, vous nous permettez ainsi d'être déficitaires concernant

les activités du nouvel amphithéâtre. Comme vous, nous sommes imputables de nos décisions publiquement, et ce, dans l'intérêt du bien commun.

Pour le maire, il n'y avait qu'un seul message : laisser croire par le montage financier que ce projet ne constituera pas une dépense pour la Ville, mais plutôt que cela rapportera des revenus, ce qui lui permet de jouer sur des ambiguïtés comptables. Contrairement à ce que la Ville dit, sans club de hockey, c'est au moins 10 millions de dollars par année que ce contrat va coûter aux contribuables selon mon estimation.

Deuxièmement : En effet, pourquoi le maire a sous-estimé, quand ce n'est pas tout simplement oublié, certaines dépenses qui devront être payées par les contribuables de la Ville. Notamment, les coûts d'intérêts du 50 millions de dollars payés comptant, les coûts de la décontamination, les coûts reliés à la construction des stationnements ainsi que ceux de la réserve pour le fonds aux immobilisations, estimés à 4,5 millions de dollars selon la Firme comptable E&Y, et qu'il faut provisionner annuellement. De plus, les nouvelles taxes foncières de ce secteur, évaluées à 2 millions de dollars par année, seront appliquées aux revenus d'opérations de ce projet.

En terminant, d'ici le 7 septembre prochain, nous savons tous que la proposition de Québec Media sera acceptée, dans la mesure où la négociation sur les éléments essentiels de la documentation finale sera complétée par des baux, des ententes et des actes juridiques conformes aux lois qui régissent la Ville et aux autorisations nécessaires qui y sont prévues.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter.